

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE
EN DATE DU 21 FEVRIER 2013 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,
réuni sous la Présidence de
M. Philippe TARILLON, Président**

DESIGNE un secrétaire de séance : M. PERTUY (Knutange)

ADOPTE le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 20 décembre 2012.

REPREND les délégations données au bureau et au président.

APPROUVE le principe de recourir à une régie dotée d'une autonomie financière et d'une personnalité morale pour la gestion de la future Scène des Musiques Actuelles à Nilvange ;
APPROUVE le principe de déléguer à un prestataire extérieur la gestion de la future micro-crèche à Neufchef ; **SAISIT** la commission consultative des services publics locaux afin qu'elle se prononce sur ces sujets.

ACCEPTE la cession d'une partie de la parcelle n° 458 de la section 9 située sur le ban communal de Florange, d'une contenance de 3 200 m² environ, à la société RCT ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, sous réserve des arpentages et inscriptions d'acte en cours de publication au Livre Foncier et au Cadastre ;
FIXE la cession au prix de 8,90 € le m² hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service France Domaines et du surplus appliqué en raison des travaux d'aplanissement ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété, à établir la liste définitive des parcelles avec les références cadastrales exactes tenant compte de l'arpentage en cours et arrêter le prix définitif total en référence à la surface totale cédée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

ACCEPTE la cession des combles du bâtiment relais de Nilvange au bureau d'études AIR (Aménagement Infrastructures Réseaux) ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée ; **FIXE** la cession des lots de copropriété n° 8 et 9 au prix de 111 000 Euros hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service France Domaines ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

ACCEPTE la cession de la totalité du rez-de-chaussée et du sous-sol du bâtiment relais de Nilvange à l'entreprise CD PUBLICITE représentée par M. AMODEO, ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée ; **FIXE** la cession des lots n°1, 2, 3, 4 et 5 au prix de 148 500 € hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service France Domaines ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le transfert de propriété ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

ANNULE la délibération n° 2012-009 du 9 février 2012 relative à la cession d'un terrain à l'entreprise Lorraine Aéronautique.

ACCEPTE la cession, en section 30, de la parcelle n° 814 d'une contenance de 334 m², et de la parcelle n° 816 d'une contenance de 665 m² situées sur le ban communal de Florange, à la SCI du Ruisseau ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée ; **FIXE** la cession au prix de 12 € le m² hors TVA à la charge de l'acquéreur selon l'évaluation du service France Domaines ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte de vente, à accomplir toutes les démarches nécessaires pour formaliser le

transfert de propriété ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations comptables y relatives.

APPROUVE le plan de financement de l'étude de gestion des pollutions sur la ZAC de La Paix tel que présenté; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes ; **ACCEPTE** de prendre en charge le financement de l'étude à défaut de l'obtention de tout ou partie des subventions sollicitées ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette étude.

ACCEPTE le remboursement d'une partie de l'avance de trésorerie d'un montant de 400 000 € par SEBL concernant la ZAC de La Feltière.

APPROUVE le versement d'une contribution de 136 248 € au SYDELON pour l'année 2013 ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à accomplir et signer tous les actes nécessaires pour finaliser ce dossier.

VOTE les crédits de la décision modificative n°1 par chapitre pour un montant total de 470 781 € et **FIXE** le remboursement forfaitaire des entreprises concernées par la réduction de cotisation minimum de CFE à 867 €.

MODIFIE le tableau des effectifs tel que présenté.

APPROUVE les règles d'accès gratuit du Parc du haut-fourneau U4 à compter du 1^{er} avril 2013 ; **ACCORDE** la gratuité lors de certains évènements organisés au Parc du haut-fourneau U4, lors de la saison 2013 telle que présentée.

APPROUVE la convention de coopération entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, la ville d'Uckange et l'association Chrysopée fixant l'organisation et le fonctionnement entre les services des trois parties ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

APPROUVE le schéma d'aménagement urbain EVOL'U4 ; **APPROUVE** l'engagement financier de la première phase du projet (2013-2016) ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes et les partenaires et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet.

DECIDE de déléguer au bureau et au Président les délégations élargies leur permettant de prendre des décisions.

APPROUVE le projet de convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle pour le projet EUROPORT tel que proposé ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle pour le projet EUROPORT et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

o o o o o

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau réuni le 5 février 2013 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 1^{er} avril 2010 :

Décision n° 01-2013 : **DONNE** son accord sur le remboursement des frais de déplacement de MM. DAVID et RENAUD, sur présentation de justificatifs, à M. DAVID qui a réglé la totalité des frais supplémentaires occasionnés par le changement de gare de départ.

Décision n° 02-2013 : **ALLOUE** une subvention de 1 500 € au Collège René Cassin de Guénange pour la mise en œuvre de l'édition 2013 du Salon de la découverte professionnelle.

Décision n° 03-2013 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer et à signer une demande de permis d'aménager de la ZAC des vieilles vignes, et toutes les pièces y afférentes.

Décision n° 04-2013 : **AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer et à signer une demande de permis d'aménager pour le projet de parking de covoiturage du Bois de l'Etoile, et toutes les pièces y afférentes.

Décision n° 05-2013 : **ACCEPTE** la participation de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch aux salons pour l'année 2013 dans la limite de 28 000 € maximum hors frais de mission, restauration et location de matériel ; **DONNE** son accord sur le remboursement des frais de nuitée,

de transport et de restauration des élus et agents participant à ces missions à hauteur du coût réel sur présentation des justificatifs.

Décision n° 06-2013 : **ALLOUE** une participation de 3 000,00 € au club de Boxe Hayangeois pour l'organisation des finales du championnat de France amateurs.

Décision n° 07-2013 : **DONNE** un avis favorable au projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin ferrifère.

Décision n° 08A-2013 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Algrange ; **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 15 386,54 € TTC ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 08B-2013 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Hayange ; **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 4 831,84 € TTC ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 08C-2013 : **DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique d'Uckange ; **PREND** en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global soit 5 011,24 € TTC ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et lancer les travaux.

Décision n° 09-2013 : **APPROUVE** la demande de subvention de l'association ASSOLATELIER pour l'aide au fonctionnement ; **APPROUVE** la demande de subvention de l'association ASSOLATELIER pour l'aide à la diffusion ; **VOTE** la subvention de 5 000 € au titre de l'aide au fonctionnement définie pour 2013 ; **VOTE** la subvention de 5 000 € au titre de l'aide à la diffusion définie pour 2013 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens annuelle telle que proposée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

Décision n° 10-2013 : **APPROUVE** la demande de subvention de l'association UASF-Cité sociale pour l'organisation du festival du film arabe ; **VOTE** une subvention de 35 000 € pour 2013 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs 2013 entre l'association « Union d'action sociale et familiale » et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ; **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et à effectuer toutes les démarches nécessaires à son accomplissement.

Décision n° 11-2013 : **APPROUVE** la demande de subvention de l'association MECILOR pour l'aide au fonctionnement ; **VOTE** la subvention de 6 000 € définie pour 2013 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle telle que proposée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

Décision n° 12-2013 : **APPROUVE** la demande de subvention de l'association AMOMFERLOR pour l'aide au fonctionnement ; **APPROUVE** la demande de subvention de l'association AMOMFERLOR au titre de l'aide au projet ; **VOTE** une subvention en fonctionnement de 15 000 € pour 2013 ; **VOTE** une subvention d'aide au projet de 7 100 € pour 2013 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle telle que présentée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

Décision n° 13-2013 : **APPROUVE** la demande de subvention de la compagnie LES UNS LES UNES, pour la réalisation de l'action « CITE EN SCENES » 2013 ; **VOTE** la subvention de 11 000 € pour son action « CITE EN SCENES » pour l'année 2013 ; **APPROUVE** la convention d'objectifs annuelle telle que proposée ; **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférents.

oooo

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté :

DECISION N° 2012-288 **18 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter le contrat de maintenance des progiciels de la société CEGID PUBLIC pour une durée d'un an.

DECISION N° 2012-289 **18 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter le contrat d'assistance téléphonique à l'utilisation des progiciels de la société CEGID PUBLIC pour une durée d'un an.

DECISION N° 2012-290 **18 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de l'entreprise MALEZIEUX S.A. pour l'entretien des WC chimiques et des avaloirs situés sur le terrain d'accueil des gens du voyage à Algrange.

DECISION N° 2012-291 **20 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter le contrat de la société ARTSOFT concernant la mise à disposition pour 5 utilisateurs simultanés de l'application hébergée de gestion des contacts Suipi 6 version full web et des services associés.

DECISION N° 2012-292 **20 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING pour la fourniture de carburants dans l'agglomération du Val de Fensch par cartes accréditives, lot n° 1 du marché relatif à la fourniture et prestations associées pour les besoins de la CAVF.

DECISION N° 2012-293 **20 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société TOTAL RAFFINAGE MARKETING pour la fourniture de carburants hors agglomération du Val de Fensch, péage, lavage, parking et accessoires par cartes accréditives et 3 européennes, lot n° 2 du marché relatif à la fourniture et prestations associées pour les besoins de la CAVF.

DECISION N° 2012-294 **19 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SMACL pour la prestation de service d'assurances « multirisques », lot n° 1 du marché relatif aux services d'assurances selon décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006.

DECISION N° 2012-295 **19 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la Société PARIS NORD ASSURANCES SERVICES pour la prestation de service d'assurances « responsabilité civile », lot n° 2 du marché relatif aux services d'assurances selon décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006.

DECISION N° 2012-296 **19 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SMACL pour la prestation de service d'assurances « flotte automobile » lot n° 3 du marché relatif aux services d'assurances selon décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006.

DECISION N° 2012-297 **19 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SOCIETE ASSURANCES CONSEILS SARL pour la prestation de service d'assurances « bris de machines », lot n° 4 du marché relatif aux services d'assurances selon décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006.

DECISION N° 2012-298 **19 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SMACL pour la prestation de service d'assurances « protection juridique de la communauté d'agglomération », lot n° 5 du marché relatif aux services d'assurances selon décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006.

DECISION N° 2012-299 **19 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SMACL pour la prestation de service d'assurances « protection juridique des agents et des élus », lot n° 6 du marché relatif aux services d'assurances selon décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006.

DECISION N° 2012-300 **19 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société GRAS SAVOYE BERGER SIMON pour la prestation de service d'assurances « risques statutaires », lot n° 7 du marché relatif aux services d'assurances selon décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006.

DECISION N° 2012-301 **19 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SOCIETE ASSURANCES CONSEILS SARL pour la prestation de service d'assurances « tous risques expositions », lot n° 8 du marché relatif aux services d'assurances selon décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006.

DECISION N° 2012-302 **19 décembre 2012**

DECIDE : décision annulée

DECISION N° 2012-303 **19 décembre 2012**

DECIDE : décision annulée

DECISION N° 2012-304**20 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre ainsi que le coût prévisionnel des travaux sur lequel il s'engage pour la construction du bâtiment (restructuration de l'ancienne piscine de Nilvange en salle de musiques actuelles).

DECISION N° 2012-305**27 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter la convention ayant pour objet le droit d'usage, au SYDELON par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, de trois déchèteries situées à Algrange, Florange et Hayange destinées à la réception, au transport et aux traitements des déchets particuliers habitant le territoire de la CAVF et d'en fixer les modalités.

DECISION N° 2012-306**27 décembre 2012**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société ISOLACIER pour les travaux de bardage de façade, lot n° 4 de l'opération relative à la restructuration de l'ancienne piscine de Nilvange en salle de musiques actuelles.

oooo

DECISION N° 2013-001**3 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la SMACL pour l'assurance de la copropriété sise au 17 avenue des tilleuls à Uckange jusqu'au 31 décembre 2016 notamment pour les frais de démolition et déblais, et les recours des voisins et des tiers.

DECISION N° 2013-002**8 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter la mise à disposition d'un bureau situé dans le poste de garde du Parc du Haut-Fourneau U4 à l'association Assolatelier.

DECISION N° 2013-003**8 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter la mise à disposition partielle des magasins généraux du Parc du Haut-Fourneau U4 à l'association Assolatelier.

DECISION N° 2013-004**8 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition faite par ERDF pour le raccordement électrique au tarif jaune du bâtiment relais à Fameck.

DECISION N° 2013-005**14 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter le contrat définissant les modalités de location de trois bennes de 40 m3 destinées à recevoir les pneumatiques usagés sur les déchèteries communautaires.

DECISION N° 2013-006**15 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société CHANZY PARDOUX Monuments Historiques pour les travaux de rénovation de l'escalier (lot 4) dans le cadre de l'aménagement d'un parking – gare d'Uckange.

DECISION N° 2013-007**16 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société BONECHER pour les travaux de menuiseries extérieures bois, lot 6 du marché pour la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2013-008**16 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société CLESTRA pour les travaux de cloisons démontables, lot 8 du marché pour la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2013-009**16 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter la proposition de la société KELLER pour les travaux de menuiseries intérieures bois, lot 10 du marché pour la construction du siège de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à Hayange.

DECISION N° 2013-010**16 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter la convention avec VALOPREST pour la récupération des objets réemployables provenant des déchèteries de Florange et Hayange, destinés au départ à la destruction.

DECISION N° 2013-011**17 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter la mise à disposition du clocher de l'église Sainte Agathe de Florange au profit de la ville de Florange afin d'y installer un dispositif de radiocommunication, pour une durée de cinq ans.

DECISION N° 2013-012 **17 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter le renouvellement de la convention avec l'OCAD3E définissant les modalités de mise en place de la collecte et du traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques sur le territoire communautaire.

DECISION N° 2013-013 **18 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession de droits d'auteur entre l'artiste graphiste Nicolas MOOG et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, considérant la nécessité de conclure un contrat de cession de droit d'auteur pour pouvoir utiliser l'œuvre originale de cet artiste (création du logo de la future Scènes des musiques actuelles à Nilvange).

DECISION N° 2013-014 **18 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au contrat du 20 janvier 2012 passé avec la société VALOPREST relatif au nettoyage des alentours des bornes à verre prolongeant le délai d'exécution jusqu'au 28 février 2013.

DECISION N° 2013-015 **18 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter la note d'honoraires de Maître Grégory JUNG considérant la nécessité de recourir à un avocat pour défendre les intérêts de la CAVF dans un litige l'opposant à la SARL Biogoujard lors des travaux de réhabilitation et d'extension de la piscine de Hayange.

DECISION N° 2013-016 **28 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de mise à disposition de locaux situés dans l'aile nord des grands bureaux du Parc du Haut-Fourneau U4 à l'association MECILOR.

DECISION N° 2013-017 **28 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association « Extenses Arts » représentée par son Président, Michel MARTEL, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, les 4 et 5 mai 2013.

DECISION N° 2013-018 **28 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association « Extenses Arts » incluant les frais de déplacement de Michel MARTEL, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, les 4 et 5 mai 2013.

DECISION N° 2013-019 **30 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter le contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association « Compagnie NEZDAMES et NEZSIEURS », représentée par son Président, Nicolas DUPREY, dans la programmation du Parc du Haut-Fourneau U4, les 4 et 5 mai 2013.

DECISION N° 2013-020 **30 janvier 2013**

DECIDE : d'accepter l'avenant n° 1 au contrat de cession inscrivant le spectacle de l'association « Compagnie NEZDAMES et NEZSIEURS », représentée par son Président, Nicolas DUPREY incluant les frais de déplacement qui fera l'objet d'une facturation.

DECISION N° 2013-021 **5 février 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de partenariat artistique entre l'association « Assolatelier » représentée par sa Présidente, Sandrine BARATEIG, et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, pour l'organisation de deux ateliers vidéos au Parc du Haut-Fourneau U4 le 19 juin et le 20 octobre 2013.

DECISION N° 2013-022 **5 février 2013**

DECIDE : d'accepter la convention de résidence entre l'association « ASSOLATELIER » représentée par sa Présidente, Sandrine PARATEIG, et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, en vue d'une création d'un spectacle.

DECISION N° 2013-023 **11 février 2013**

DECIDE : d'accepter la mise à disposition partielle des magasins généraux du Parc du Haut-Fourneau U4 à l'association « La Compagnie des Bestioles » pour le stockage de son matériel.

DECIDE : d'accepter la proposition de la société AXIANS/INTERACT SYSTEME EST pour l'acquisition et l'intégration d'une solution firewall haute disponibilité à déployer sur le site principal de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 20

HAYANGE, le 26 février 2013
Le Président,

Philippe TARILLON

Membres élus : 58

En activité : 58

Membres présents : 46

Membres ayant donné procuration : 7

Membres absents excusés : 2

Membres absents : 3

Date de la convocation : 13 février 2013

La séance débute à 19 H et se termine à 20 H 20

Affiché à l'hôtel de communauté de Hayange (siège de la Communauté) le 26 février 2013

Mme MOUMENE arrive à 19 H 08 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations

Mme KOCEVAR arrive à 19 H 09 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations

M. PERTUY arrive à 19 H 10 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations

M. LIEBGOTT arrive à 19 H 13 pendant le discours du Président et participe au vote de toutes les délibérations.

Mme FICARRA arrive à 19 H 23 et participe au vote de la délibération n° 003-2013 et suivantes

M. PERON arrive à 19 H 32 et participe au vote de la délibération n° 009-2013 et suivantes

Mme POJER arrive à 19 H 46 et participe au vote de la délibération n° 014-2013 et suivantes

Etaient présents : Mmes AQUE, CHINI, DESMOULINS, FICARRA, HOFER, IORIO, KOCEVAR, MIDON, MOUMENE, MULLER, POJER, WALDUNG et WAX

MM. ARNOULD, BEAUQUEL, BERNHARDT, CAYUELA, CERBAI Fabrice, CERBAI Joël, CORAZZA, CORVISIER, DAVID, DERDAB, FLAMME, GORI, GULINO, HILBERT, JURCZAK, KHALDI, LARCHER, LEONARDI, LIEBGOTT LOGNON, MAROCHINI, MEDVES, MONTI, MORENA, PERON, PERTUY, PRISCAL, QUINQUETON RAINERI, RENAUD, SCHAAF, STEINER et TARILLON

Etaient absents excusés : MM. DEUTSCH et HEYERT

Etaient absents : Mmes MANCHETTE et TORRI, M. MARICHY

Etaient absents excusés mais ayant donné procuration : Mmes DEGUILLAUME et LEGRAND, MM. DESINDES, GREINER, MUSCHIATI, PIERRAT et SCHWARTZ